



Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 20 Juin

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Madame Victoire JASMIN, 1^{ère} Adjointe au Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (18) : Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Madame Marianne LOYSON, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Léonard JERUL.

Etaient représentée (01) : Madame Jeanny-Claude MONTANTIN-VERCAUTRIN par Madame Victoire JASMIN

Etaient absents (13) : Monsieur Roger BASTIN, Madame Henriette ALEXIS, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE, Monsieur Patrick EUGENE, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Roselyne CARDOVILLE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 15-07-2013

Foire culinaire dans le cadre du MN2D : adoption des tarifs de location d'espaces de stands

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de tarifs des locations d'espaces pour la foire culinaire organisée dans le cadre du MN2D les **samedi 22 juin et dimanche 23 juin 2013** sur le port de pêche de Vieux Bourg, Morne-à-L'Eau, ainsi qu'il suit :

- Location d'un emplacement pour une journée : 30 €
- Location d'un emplacement pour deux jours : 50 €
- Location d'un demi-chapiteau pour une journée : 85 €



(Un chapiteau comporte deux stands)

Les recettes de cet évènement seront encaissées par le régisseur municipal de la Base Nautique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Où le rapport du Maire
et après en avoir délibéré*

DECIDE :

ARTICLE 1 : *D'approuver les tarifs de location d'espaces pour la foire culinaire organisée dans le cadre du MN2D les samedi 22 juin et dimanche 23 juin 2013, ainsi qu'il suit :*

- Location d'un emplacement pour une journée : 30 €
- Location d'un emplacement pour deux jours : 50 €
- Location d'un demi-chapiteau pour une journée : 85 €

ARTICLE 2 : *Les recettes correspondantes seront inscrites au Budget 2013, article 70321 chapitre 70 fonction 415.*

ARTICLE 3 : *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.*

ARTICLE 4 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.
Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-à-L'Eau, le 20 Juin 2013*

*P. Le Maire Emp.
La 1ere adj. Ffs.*

*Madame Victoire JASMIN
Victoire JASMIN adjointe au Maire*

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité Le

Formalités de publicité effectuées le _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

